

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibération n° DE_2024_018

Date de la convocation : 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés : Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Travaux de rehausse du barrage du lac de la Ganne : suivi des mesures compensatoires du plan de gestion : choix du prestataire

Dans le cadre de la rehausse du lac de la Ganne, le dossier d'autorisation est accompagné d'une obligation à réaliser un suivi des mesures compensatoires du plan de gestion.

Une consultation a été lancée le 6 mars 2024, auprès des 3 organismes agréés (Biotope, Azellus et Géréa. Un seul prestataire a répondu. Il s'agit du bureau d'études AZELLUS pour un montant de 38100.00 € HT soit 12 700.00 € HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De confirmer la nécessité de faire un suivi des mesures compensatoires du plan de gestion de la rehausse de la Ganne,
- De retenir FAGOT AZELLUS avec IRISCOP pour faire le suivi des mesures compensatoires,
- Autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
et publié ou notifié
le 10 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN

